

AR Prefecture

006-210600110-20240311-DM2024_15-DE
Reçu le 11/03/2024



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES - 06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2024/ 15

DATE D'AFFICHAGE : 11 MARS 2024

OBJET : CULTURE - CONCERT- LA CRYPTTE DE BEAULIEU

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la commune organise, au sein de la Cryptte de Beaulieu-sur-Mer, le vendredi 12 avril 2024, une représentation musicale composée de plusieurs artistes-musiciens du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature d'une convention d'engagement d'artistes-musiciens portant sur une représentation musicale, le vendredi 12 avril 2024, à la Cryptte de Beaulieu-sur-Mer, avec les musiciens ci-dessous :

- Justine PERE
- Thomas DUPONT
- Laurent SARRIEN
- Fabrice BISTONI
- Jean Christophe DI COSTANZO
- Tristan MAYER

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations, pour chaque musicien est de 258.11€ Brut (hors cotisations et contributions au GUSO et avant prélèvement à la source). La commune prendra en charge, pour les musiciens énoncés à l'article 1^{er} de ladite décision, les frais de restauration à hauteur de 25€ dans un restaurant situé sur la commune.

AR Prefecture

006-210600110-20240311-DM2024_15-DE
Reçu le 11/03/2024



Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **11 MARS 2024**

Le Maire,
Roger ROUX

